

SECOND DEGRÉ 72
29 place d'Alger
72000 Le Mans
Tél : 02.43.28.69.58
Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>
mél : snes72@nantes.snes.edu



**TAISEZ-VOUS,
JE RÉFORME!**

Collège - lycée
Des milliers de postes supprimés
Des inégalités territoriales accrues
une concurrence entre les établissements
et une concurrence entre les disciplines
Une sélection précoce et
des inégalités sociales accentuées
Une charge de travail lourde
et un métier dévalorisé

Loi Blanquer
Article 1 : le droit de se faire
Article 2 à 4 bis : de l'argent pour
les maternelles privées
Article 6 et 6 quater : des établissements
pour l'élite et des établissements
de réintégration
Article 10 bis : des conseils
d'administration affaiblis

LE MANS PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé
le 28/05/2019
Le Mans CTC

Sommaire

Edito	p. 1-2	3 mois d'éducation en Sarthe	p. 3
Prof y es-tu ?	p. 2	Management	p. 4



Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n° 0220 S 07091 - ISSN 1284-4490 Imprimé par nos soins - 28 mai 2019

L'ÉDITO

De la démocratie... en France !

par Jeffrey-Gaylord Remaud

Vous aurez sans doute apprécié combien le ministre Blanquer est à l'écoute de ses personnels en passant en catimini pendant les vacances, le 11 avril dernier, un décret permettant aux chefs d'établissements d'imposer une 2e heure supplémentaire (payée moins cher) à des personnels qui se plaignent déjà de leur charge de travail !

Charger la mule, faire des économies tout en détruisant encore des postes !

Évidemment tout cela n'est rien à côté la loi de transformation de la Fonction Publique qui prévoit ni plus ni moins que la possibilité de massivement recruter sans concours... ou encore, dans un souci sans doute de transparence et de démocratie, la suppression quasi-totale des instances paritaires qui permettaient encore un peu de dialogue social au sein de la fonction publique (CAP) pour nos promotions ou nos mutations ou encore de veiller sur la situation des personnels (CHSCT).

Dans le droit fil des dispositions de la loi travail (conçues par le ministre Macron), la suppression de ces instances de dialogue social, garantes de la transparence et l'égalité de traitement dans la

fonction publique, n'est pas de nature à rassurer sur notre avenir surtout si l'on y associe les dispositions suivantes actuellement débattues et portées par notre cher ministre :

- La possibilité pour un chef d'établissement d'infliger, à n'importe quel personnel, sans aucun compte à rendre à qui que ce soit, trois jours de mise à pied,
- L'expérimentation à tout va avec l'annualisation du temps de travail des enseignants,
- La généralisation des temps de formations sur les petites vacances scolaires, y compris de manière obligatoire,
- La possibilité de recruter des personnels de droit privé à n'importe quel niveau, y compris sur des postes de direction,
- La transformation totale du système de mutation avec la possibilité d'imposer des durées minimales et maximales sur les postes

La réforme des retraites avec la récurrence des annonces inquiétantes sur l'allongement des carrières, et la baisse de nos pensions,

Ou plus spécifiquement pour nous la poursuite de la déclinaison de la réforme du lycée et de la Loi Blanquer dite loi pour une école de la confiance qui comprend l'imposition d'un devoir de réserve et d'exemplarité aux contours extrêmement flous mais aux allures de « caporalisations ».

Les décisions ministérielles sont de plus en plus iniques à l'image même de ses réalisations : les injustices et l'inefficacité du dispositif PARCOURSUP en sont la preuve flagrante !

La soi-disant obligation de scolarisation à 3 ans (98 % des élèves de la tranche d'âge étant déjà concernés) n'est là que pour permettre l'attribution de financements supplémentaires à l'école privée !

Un pays qui maltraite ses fonctionnaires... s'efforce de les faire disparaître, limite leur capacité d'expression... favorise l'enseignement confessionnel... Ne serions-nous pas en voie d'« erdoganisation » ?

C'est d'ailleurs dans ce contexte que la répression des actions se fait de plus en plus dure envers nos collègues à tous les niveaux. Peut-être avez-vous entendu parler de la directrice d'école du Havre (76) menacée d'une mutation disciplinaire ou bien du directeur d'école de Lodève (34) ? De nos collègues niçois sanctionnés pour un refus d'organiser un bac blanc ? De nos collègues d'un collège parisien retenus en garde à vue sans motif à la suite d'une manifestation ? Des violences dont le cortège syndical (notamment le SNES-FSU) a fait l'objet de la part des forces de l'ordre le 1er mai au point de devoir prendre la décision de quitter la manifestation et de ne pouvoir exercer librement et sereinement son droit constitutionnel à manifester ?

C'est pourquoi cher-e-s collègues, il nous faut plus que jamais rester unis, informés et mobilisés !

Pour cela, n'oubliez pas de renouveler vos adhésions au SNES-FSU pour l'année scolaire prochaine !

Prof, y es-tu ?

par Birgit Frischholz

Les parents d'élèves d'une des classes de 3e, du collège Jean Rostand à Sainte Jamme sur Sarthe, ont de quoi être inquiets. En effet, qui dit 3e, dit brevet en fin d'année scolaire avec, entre autres, une épreuve de français. Et c'est là que le bât blesse ! Depuis longtemps puisqu'à la rentrée de septembre, le poste vacant dans cette discipline n'était déjà pas pourvu.

Tout de même, une professeure contractuelle a fini par être nommée au bout de deux semaines. Bien que sans formation pédagogique, cette collègue a cependant assuré ses cours dans une classe d'examen jusqu'aux vacances de fin d'année. Ensuite : rien pendant un mois et demi, le rectorat déclarant qu'il n'y avait plus personne de disponible en français ! (Et pour cause : 30 ETP en français ne sont actuellement pas remplacés dans l'académie) Et le compteur affichait déjà 35 heures de cours non assurées dans une discipline pourtant évaluée au brevet !

Des parents se sont alors mobilisés. Ils ont écrit un courrier au principal, au rectorat et aux inspecteurs de lettres. Début mars une nouvelle collègue contractuelle a alors été recrutée. Celle-ci a assuré 16 heures de cours, jusqu'à la semaine précédant les vacances de Printemps... On a alors annoncé qu'elle ne reviendrait pas dans la mesure où on lui avait proposé un autre contrat.

Au retour des dites vacances, deux professeures du collège ont assuré chacune une heure pendant la première semaine... Et puis c'est tout. Quel indigent bricolage !

Suite aux appels téléphoniques répétés de parents d'élèves à la direction du collège, le chef d'établissement a assuré être en pourparlers avec une nouvelle personne. Contactée par quel biais ? Pôle emploi ? Le Bon Coin ? L'histoire ne le dit pas. Quoi qu'il en soit cette heureuse lauréate d'un concours de circonstances semble avoir donné son accord. Elle devrait arriver le jeudi 2 mai... soit 7 semaines et demie avant le brevet. À ce jour, les élèves de cette classe de 3° ont à peine eu 69 heures de cours... sur un volume théorique de 144 heures.

Il est ici manifeste que l'Éducation nationale n'assume pas une de ses obligations premières : assurer la continuité du service public d'Éducation. Et ce ne sont pas les soi-disant grèves à répétition des enseignants qui sont ici à incriminer.

La communauté éducative du collège de Sainte Jamme est consciente de ne pas être la seule à être victime d'une telle situation qui est, hélas, en train de se généraliser. Ce qui la rend d'autant plus inacceptable.

3 mois d'éducation en Sarthe : février 2019 - avril 2019

par Lionel Quesne

Dans sa publication mensuelle, la région fait savoir qu'elle est fin prête pour assurer les missions « d'information » à l'orientation que ce gouvernement lui a fort courtoisement confiées, court-circuitant ainsi le service public d'éducation garant de neutralité, d'indépendance et de respect de l'intérêt des élèves. André Martin, vice président du Conseil régional en charge de la formation, annonce ainsi la création, d'ici à 2021, de cinq « Orientibus », un par département, inspirés du modèle actuel des « Apprentibus ». Engagez-vous, rengagez-vous ! Le Medef local recrute (ou pas).

28 février : C'est officiel, les locaux du collège Anne-Frank sont affectés au collège Costa-Gavras. Voilà une OPA rondement menée et un collège sarthois de plus qui ferme ses portes. Requiescat in-pace. À qui le tour ?

15 mars : Les jeunes se mobilisent pour la planète. Ils étaient 1 200 dans les rues du Mans, collégiens, lycéens et étudiants, à exprimer leurs inquiétudes face à l'urgence écologique. Il n'est peut-être pas inutile en effet de réveiller les consciences : la maison brûle.

19 mars : Journée d'action fonction publique. Un cortège étoffé s'est rassemblé derrière des revendications communes : « plus de justice sociale (salaires, pensions), plus de justice fiscale (réforme de la fiscalité et plus de moyen pour lutter contre la fraude et l'évasion qui nous spolient) ». Les enseignants constituent une part importante du cortège. Les fermetures de postes, l'annonce de la création des « écoles fondamentales » et la catastrophique réforme des lycées ne doivent pas être étranger à l'affaire.

21 mars : A ce propos, pour dire tout le bien qu'ils en pensent, les enseignants du lycée Yourcenar occupent leur établissement. « Oui au service public, non à la politique de Blanquer » clament-ils. Qu'on se le dise !

30 mars (?) : Un samedi, en fin de matinée, 300 personnes, enseignants et parents se rassemblent place de la République pour afficher toute leur défiance à l'égard de « l'école de la confiance ». L'expression est de M. Blanquer. Il avait pris « novlangue » en LVI en 6e.

3 avril : Les vieux démons du Prytanée militaire de La Flèche refont surface. L'intégration des nouveaux venus serait entre les mains d'élèves « extrémistes » selon un rapport réalisé par deux députés au titre d'une mission d'information à la commission de la défense nationale. Ces gentils jeunes gens appartiendraient à des groupes religieux intégristes et leur vision de l'intégration rimerait avec sexisme, discrimination, racisme et exclusion. Bienvenue à toi... homme blanc.

4 avril : Comme on a affaire à des malentendants, on

remet ça, histoire de se rappeler aux bons souvenirs de notre ministre avant les vacances. Nous sommes plus de 200 à manifester dans les rues du Mans pour réaffirmer notre opposition à la « déforme » des lycées et à « l'école dite de la confiance » dont la règle n° 1 est « je fais tellement confiance aux profs que je leur ordonne de la boucler une bonne fois pour toutes ! » Chef, oui chef !

25 avril : La hausse des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires voulue par le gouvernement se fait déjà sentir dans le nombre de candidatures reçues par l'université du Maine pour la prochaine rentrée. En 2018, 6 800 candidatures avaient été déposées. Cette année les demandes s'élèvent seulement à 4 300. Ce doit être pour contribuer au rayonnement de la France !

Autre bonne nouvelle : « Espérance banlieue » veut ouvrir une école au Mans, plus précisément dans le quartier des Glonnières. Il s'agirait d'une école privée hors contrat qui considérant que l'école publique a failli, entend redonner le goût de l'effort et de la discipline à des « petits sauvageons » des cités en proie au communautarisme (traduire par « en proie à l'expansion de l'islam »). Car en définitive, il s'agit bien de cela : opérer une sorte de Reconquista grâce au soutien de la frange intégriste de l'Église catholique et... au MEDEF appelé à contribuer à cette noble croisade.

Aux dernières nouvelles l'IA a fait savoir que l'ouverture de ce type d'établissement était soumise à déclaration et qu'à ce jour, elle n'avait rien reçu.

Quoi qu'il en soit cette annonce est inquiétante car elle est le signe avant coureur de ce qui adviendra quand le service public aura définitivement rendu l'âme sous les coups de boutoirs répétés des néolibéraux de tous poils.

Judi 16 mai : les premiers résultats de Parcoursup tombent. C'est pas simple, ça génère du stress inutile à quelques encablures du Bac... et en plus y a des bugs ! Tout notre soutien va aux élèves de terminale.

Dimanche 20 mai : Au lendemain d'une manifestation nationale de la FSU à Paris qui a mobilisé près de 10 000 collègues ulcérés par le projet de la si mal nommée « loi pour une Ecole de la confiance », le ministre de l'Éducation fait une visite éclair et en catimini dans la Sarthe pour soutenir deux candidats de la liste LREM. Sa venue fut un secret bien gardé et il n'y avait qu'une trentaine de personnes pour l'accueillir. Voilà bien l'attitude d'un ministre qui assume totalement sa politique et qui sait pouvoir compter sur l'adhésion des masses !

Management : quelques clés pour comprendre vos chefs

Vous ne comprenez plus votre chef d'établissement ? Vous êtes déconcertés par ses réactions et ses décisions surprenantes ? C'est normal ! Voici deux ou trois petites choses qui vous permettront de décrypter des attitudes et des manières de faire qui dépassent parfois l'entendement.

Chef d'établissement : un statut mais pas de règles

- Depuis 2001, les principaux de collèges et les proviseurs de lycées, ainsi que leurs adjoints, appartiennent à un corps spécifique.

Moyennant quoi leurs carrières ont été totalement individualisées

- Les nouveaux chefs entrent donc dans le métier avec une stratégie de carrière

→ Évoluer vers la direction d'établissements de plus en plus gros

→ Accéder à des rémunérations de plus en plus importantes

→ Chaque mutation est synonyme de promotion, c'est-à-dire d'une mobilité sociale avant d'être géographique (la motivation est donc radicalement différente de celle des professeurs).

- Voici le cursus honorum type d'un personnel de direction :

- Principal adjoint en collègue.
- Proviseur adjoint d'un lycée.
- Principal d'un collège de catégorie 1 ou 2.
- Principal d'un collège de catégorie 3 ou 4.
- Proviseur de lycée professionnel.
- Proviseur d'un petit lycée.
- Proviseur d'un lycée polyvalent de catégorie 3 ou 4.
- Proviseur d'une cité scolaire.

MAIS comme il n'existe pas de barème pour les mutations, celle-ci dépend entièrement de l'avis de supérieurs qui décident de façon discrétionnaire. Le système impose non seulement la concurrence entre les chefs mais aussi l'obéissance absolue à la hiérarchie.

La vie secrète des chefs

- Si les équipes ne comprennent plus les décisions des chefs, c'est qu'elles ignorent que ces décisions obéissent à une logique souterraine où promotions, rémunérations et évaluations tiennent une place importante.

- Lorsqu'un chef arrive dans un établissement, il doit

rédiger un diagnostic et le transmettre au rectorat. À partir de ce document, une lettre de mission est adressée au chef. Celle-ci est personnelle et confidentielle. Même son adjoint en ignore le contenu.

- Le chef d'établissement sera évalué au bout de trois ans à partir de cette lettre, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés. Cette évaluation déterminera :

- Sa possible future mutation.
- Sa possible future promotion.
- Son gain financier par la prime IFFR (indemnité de fonction, de responsabilité et de résultats). Cette prime est versée tous les 3 ans. Elle est calculée sur la base de 2 000 € affectée d'un coefficient 0 (objectifs « non-atteints ») à 3 (objectifs « dépassés »). Il s'agit donc d'une prime variant entre 0 000 et 6 000 €.

- Les objectifs sont chiffrés. Le chef d'établissement reçoit, sous forme de « radars » ou de « cibles », les indicateurs de la « performance de son établissement » ainsi que ceux des autres établissements de l'académie.

- Ainsi, il saura immédiatement quels « progrès » il devra faire pour que son établissement rentre dans le rang. Par exemple, il verra s'il est « mal placé » en ce qui concerne les exclusions (y en a-t-il « trop » ?)

- Mais comment un personnel de direction peut-il faire « progresser » un établissement si l'ensemble de la communauté éducative n'est pas informé des attentes institutionnelles (la lettre de mission est confidentielle) ? Cela se fait au prix d'un état de schizophrénie professionnelle permanent. Il doit atteindre des objectifs secrets sans se trouver en opposition avec les enseignants. Et il sera jugé défaillant par sa hiérarchie s'il ne remplit pas ses objectifs mais aussi s'il les remplit trop bien, en provoquant la colère des équipes.

Et voilà pourquoi vous ne comprenez plus vos chefs !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**